

Compte-rendu de la séance du 29 Mars 2014

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf du mois de mars à 10 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 26 mars 2014) s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire sortante.

La séance a été publique.

Secrétaire de séance : Christophe Franchini a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- **Installation des conseillers municipaux**
- 2- **Election du Maire,**
- 3- **Election des adjoints,**
- 4- **Questions diverses**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire sortant, qui rappelle l'ordre du jour.

1 - Installation des conseillers municipaux

« Mesdames et Messieurs, en application de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se réunir au plus tôt le vendredi matin et au plus tard le dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le Conseil Municipal a été élu au complet.

Etant donné que les 15 conseillers municipaux de la commune ont été élus au premier tour du scrutin qui s'est déroulé le 23 mars 2014, je vous ai convoqué le 25 mars 2014, conformément aux articles L.2121-10, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vais procéder à l'appel nominal des 15 Elus dans l'ordre déterminé par le nombre des suffrages obtenus et la priorité d'âge, conformément aux dispositions de l'article R.2121-4 du Code général des collectivités territoriales. Je vous demande de répondre présent à l'appel de votre nom.

M. Christophe FRANCHINI	Présent
M. Christophe CHAMPETIER	Présent
M. Alain JAY	Présent
Mme Joëlle CHEVALIER	Présente
M. Olivier HANSEN	Présent
Mme Christelle VOUAILLAT	Présente
M. Thierry GAUDE	Présent
Mme Danielle CLOCHEAU	Présente
M. Vincent RIETHMULLER	Présent
Mme Anne GIBASZEK	Présente
M. Marc ODDON	Présent
M. Michel FRETTI Excusé, a donné pouvoir à Christophe CHAMPETIER	
Mme Michelle VINCENT	Présente
M. Nicolas VACHER	présent
Mme Françoise GERBIER	Présente

Je constate que le quorum est atteint.

Je déclare les conseillers installés dans leurs fonctions.

L'article L.2122.8 du Code Général des Collectivités territoriales prescrit que la séance, dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le doyen des membres du Conseil Municipal.

Je cède donc la Présidence à Monsieur Alain JAY doyen de notre Assemblée pour présider l'élection du Maire.

2 - Election du Maire, sous la présidence du doyen d'âge

Intervention de Monsieur Alain JAY, Doyen d'âge

Mesdames, Messieurs, chers collègues conseillers municipaux, bonjour...

J'ai l'honneur, au bénéfice de l'âge, de présider au premier conseil pour les opérations de désignation du nouveau maire de Venon.

Avant de procéder aux opérations de vote, je veux vous faire part de quelques réflexions : Il n'échappe à personne que nous vivons une époque de grands changements et de mutations profondes qui touchent tous les domaines, économiques, climatiques, etc... , et bien sûr, la mise en place des intercommunalités.

Progressivement nous assistons à un glissement des compétences des communes vers des cadres territoriaux élargis.

Puis des intercommunalités vers des fusions encore plus importantes.

Ceci n'est pas sans poser quelques interrogations... Notamment, la place du citoyen et son contrôle dans ces nouvelles instances. La transparence de l'information, le droit d'expression, enfin tout ce qui est indissociable de la démocratie.

Pour conclure, je dirais que nous avons la chance d'habiter un superbe village, soyons digne de cet héritage, car nous sommes les représentants de l'intérêt général et du mieux vivre ensemble.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention, nous allons pouvoir passer à l'élection du Maire.

Je vous rappelle maintenant qu'en application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

En préalable, en application de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales nous devons procéder à la désignation du secrétaire de la séance du Conseil Municipal. Il vous est proposé de désigner le plus jeune des conseillers pour assurer ces fonctions.

Monsieur Christophe FRANCHINI.

J'invite maintenant le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

J'invite les candidats à se déclarer. »

La candidature de Françoise GERBIER est enregistrée.

« Nous allons procéder au vote. Je vous demande de mettre le bulletin (papier blanc), sur lequel vos aurez indiqué le nom de votre candidat, sous enveloppe bleue prévue à cet effet.

Je demande à Monsieur Christophe FRANCHINI de faire circuler l'urne. »

Le dépouillement sera assuré par 3 assesseurs sous le contrôle du secrétaire de séance et du doyen :

- Anne GIBASZEK, Conseillère Municipale,
- Christelle VOUAILLAT, Conseillère Municipale,
- Vincent RIETHMULLER, Conseiller Municipal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants,

Au premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

« Mme Françoise GERBIER ayant obtenu quinze voix pour, est proclamée Maire de VENON. »

- Intervention de Madame le Maire, après son élection :

« Remerciements au Conseil municipal pour mon élection. Rappeler les résultats

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	608		
Abstentions	178	29,28	
Votants	430	70,72	
Blancs ou nuls	19	3,13	4,42
Exprimés	411	67,60	95,58

Une très bonne participation 70,72 malgré le manque de suspens !!

Nous avons été élus avec des pourcentages que beaucoup envieraient ! 84,67 à 97,32

Une pensée pour les anciens élus pour le travail effectué dans les mandats précédents, en particulier à l'équipe précédente avec qui nous avons passé de très bons moments.

Si aucune liste ne s'est présentée en face et que nous avons vécu cette élection en toute quiétude, c'est parce que notre bilan était très bon. D'ailleurs les habitants que nous avons pu rencontrer en le distribuant, nous ont renvoyé un écho très favorable et pas de fausse modestie, ils l'ont également exprimé dans leur bulletin de vote !

Une mention particulière pour Christophe Franchini qui a obtenu 400 voix, c'est un très beau score, la reconnaissance de son travail d'agriculteur et de son implication dans ce village depuis quelques années.

Mais aussi une pensée, aux anciens adjoints, conseillers municipaux et bien entendu les anciens maires encore nombreux sur la commune, j'ai appris à tous les connaître durant ce dernier mandat, leur tâche n'a pas été toujours facile.

Remerciements aux électeurs, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, de nous avoir accordé leur confiance durant deux mandats ; c'est un beau challenge pour Venon car en 12 années, il est possible de construire un véritable projet en associant les habitants. Les six premières années ayant été l'occasion de répondre aux besoins urgents qui avait été fortement exprimés dès le début du mandat ; les six prochaines années devraient permettre une phase de concertation, réflexion, sur des dossiers moins urgents peut-être mais tout aussi importants.

Je suis certaine que notre nouvelle équipe va bien travailler. Elle allie l'expérience des plus anciens, et la vitalité et le renouveau des plus jeunes ; elle est très diverse et durant cette campagne et aussi la préparation de ce conseil elle a déjà montré sa volonté dans le sens de l'intérêt général.

Mais je reviendrai en fin de conseil sur ce point.

Maintenant, nous pouvons passer à l'élection des Adjoints. »

3 - Election des Adjoints, sous la présidence de Madame Le Maire

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1 - Election du premier adjoint

Madame Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 1^{er} adjoint.

Monsieur Marc ODDON se présente comme candidat à la charge de 1^{er} adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Au premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Marc ODDON ayant obtenu quinze voix pour, est élu premier adjoint

Je vous remercie sincèrement pour votre confiance et je continuerai avec votre aide et celle de tout le personnel communal à travailler au bon développement de la commune, à son équilibre financier et à son dynamisme.

J'ai particulièrement apprécié les liens que nous avons tissés lors du mandat précédent, la liberté de parole et le respect des opinions exprimés lors des discussions du conseil. Je souhaite que cet état d'esprit puisse continuer, et que nous puissions ainsi bénéficier des compétences et des idées des nouveaux élus.

Il n'est pas toujours facile de concilier, vie professionnelle, vie familiale et vie publique, mais

cet engagement de service public est aussi pour moi une façon de vivre. Dans une société où l'on a parfois tendance à croire que se séparer des autres et construire des murs de plus en plus hauts apportera une solution, il est bon de rappeler les joies simples du vivre ensemble autour de projets communs, solidaires et participatifs !

3.2 - Election du deuxième adjoint

Madame Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 2ème adjoint.

Madame Danielle CLOCHEAU se présente comme candidat à la charge de 2ème adjoint.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Au premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Danielle CLOCHEAU ayant obtenu quinze voix pour, est élue deuxième adjointe

Je remercie les électeurs et les membres du Conseil Municipal pour leur confiance et espère continuer le travail commencé.

3.3 - Election du troisième adjoint

Madame Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 3ème adjoint.

Monsieur Alain JAY se présente comme candidat à la charge de 3ème adjoint.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Au premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Alain JAY ayant obtenu quinze voix pour, est élu troisième adjoint

3.4 - Election du quatrième adjoint

Madame Le Maire appelle à candidature pour l'élection du 4ème adjoint.

Madame Michelle VINCENT se présente comme candidat à la charge de 4ème adjointe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Au premier tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Michelle VINCENT ayant obtenu quinze voix pour, est élue quatrième adjointe

Je suis nouvelle entrante dans cette fonction de conseillère municipale et donc d'adjointe. Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour la confiance qui m'est faite. Adjointe à la communication et à la participation citoyenne, je m'attacherai en premier lieu à développer cette dernière, dans la continuité de ce qui a été fait sous la dernière mandature (place du village, dénomination des routes et des chemins, réunions de hameaux...), mais également dans la continuité de mes travaux de recherche menés durant ma vie de chercheur universitaire puisque depuis vingt ans, j'ai collaboré avec diverses collectivités territoriales (révision du POS de Grenoble, SDAU, aménagement de stations...) pour mettre en œuvre des procédures de gouvernance fondées sur les attentes et les besoins des habitants, qui seront régulièrement interrogés sur les améliorations ou changements à apporter à la commune dans les années à venir.

Nos représentants à Grenoble alpes Métropole

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal classés dans l'ordre du tableau :

L'article L2121-1 du Code général des collectivités territoriales précise en effet pour les communes de moins de 1000 habitants : "Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes :

- Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.
- Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.
- En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :
 - Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
 - Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
 - Et, à égalité de voix, par priorité d'âge."

Sachant que nous disposerons d'un titulaire et d'un suppléant, nos représentants sont donc :

Titulaire : le maire Françoise GERBIER

Suppléant : le premier adjoint Marc ODDON

4 – Questions diverses :

-Intervention de Madame Le Maire :

« Pour conclure cette séance du Conseil municipal, je souhaite décrire rapidement le travail que nous avons déjà réalisé en préparation de cette élection et également expliquer aux Venonais

comment, dans les mois qui viennent, va se construire le fonctionnement de ce Conseil municipal.

Dans les jours qui viennent, nous avons 2 conseils municipaux à tenir ; l'un début avril pour délibérer sur les Délégations urgentes ou obligatoires et également sur les créations de quelques Commissions afin de gérer rapidement et efficacement la commune.

Pour le reste, il est bien de s'accorder un peu de temps ; c'est pourquoi nous tiendrons un 3^{ème} Conseil (fin avril / début mai) qui nous permettra de structurer notre travail, tant dans le temps que sur la forme.

Maintenant que vous avez fait connaissance avec nos 4 Adjointes, je vais citer les Délégations qui leur seront confiées à l'avenir et expliquer la démarche que nous avons eue pour les construire : 4 temps forts :

- . La gestion financière de la commune, l'administration, l'intercommunalité
- . La Solidarité entre les générations
- . Le développement raisonné, **l'urbanisme**
- . L'échange et la participation, la communication, l'animation, la culture

1ère Délégation, celle de Marc ODDON

La Délégation, « Finances et administration générale et intercommunalité

- Les adhésions à la Métro et le transfert de la compétence eau au Siec ont notamment permis de faire baisser les prix de la gestion des ordures ménagères et de l'eau et ont permis de nombreux investissements.
- L'emploi, la petite enfance, le maintien à domicile des personnes âgées, l'entretien des routes, des ruisseaux, de la forêt, la gestion de l'eau sont des sujets que notre groupe des petites communes dont nous sommes co-fondateurs, défendra avec force au niveau intercommunal. Il faudra rester vigilant pour que les petites communes restent justement entendues par ces différents organismes.
- Comme lors de la dernière mandature, nous serons combatifs pour que les gros dossiers de travaux (éclairage public, assainissement, entretien des routes...) trouvent les financements nécessaires dans l'exigence d'apporter aux Venonais une gestion saine afin d'avoir la même fierté qu'aujourd'hui à la remise des comptes.

Comme pour le mandat précédent nous devons être réalistes » car nous savons que les ressources de Venon ne sont pas grandes.

Deux mots sur l' « administration générale » : Nous l'avons constaté dans le précédent mandat, un conseil municipal dynamique entraîne beaucoup de travail et le personnel est très sollicité.

Il s'agit bien entendu de veiller à ce qu'un très bon travail se fasse, dans un respect mutuel et en confiance. Comme Marc le rappelle souvent, la réalisation des missions définies par les élus ne peut se faire qu'avec un personnel motivé et compétant.

Mais administrer c'est aussi veiller à la légalité de nos actions et décisions tout autant que de rechercher un maximum de recettes et de subventions.

2ème Délégation, celle de Danièle Clocheau**« Solidarité entre les générations (de la petite enfance à la retraite) »**

De la crèche, l'enfance, la jeunesse et jusqu'au 4ème âge, l'entraide est une vraie valeur dans la vie d'un village. Tout comme l'entraide entre voisins, non seulement en cas d'intempérie, pendant les périodes de congés...

- Favoriser les contacts, stimuler les initiatives sont des missions que l'équipe "Vivre à Venon" s'engage à encourager.
- Pour l'enfance et la jeunesse, des nouvelles aires de jeu « petites enfances » et un terrain de sport aménagé en mini stade, avec un préau devant la salle polyvalente permettront une meilleure organisation du périscolaire, mais aussi du centre aéré et surtout de l'utilisation libre de cette zone de jeu.

Cette Délégation met l'Homme et ses besoins au centre du dispositif : elle couvre les questions liées à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, aux jeunes adultes, aux familles et aux retraités.

A Venon, derrière l'image du village riche, symbolisé par le prix du terrain, il existe en réalité une grande diversité des situations sociales et certains habitants ont des conditions de vie modestes, voire plus que modestes.

Par ailleurs, les jeunes de notre village sont confrontés, comme tous les jeunes de ce pays, à l'inquiétude face à l'avenir et à la montée des difficultés pour trouver un emploi, pour construire un projet, pour trouver un logement. C'est pourquoi le terme « Solidarité » est important.

Nombreuses sont encore les questions posées par les problèmes de garde des jeunes enfants, les questions liées à la formation et à l'emploi des jeunes adultes, la santé pour tous, et plus particulièrement pour le 3ème, voire le 4ème âge. Chacun sait les difficultés rencontrées dans les familles sur la question de la dépendance et la faiblesse des réponses existantes dans notre pays en matière de santé, d'accompagnement et d'accueil.

Certes, sur quasiment toutes ces questions nous ne sommes pas dans nos compétences communales, mais nous ne pouvons rester sourds à certains problèmes et nous devons, avec les autres partenaires, les autres collectivités, chercher les solutions.

3ème Délégation, celle de Alain Jay**« Un développement raisonné »**

Venon est un village qui doit rajeunir tout en préservant son calme et sa sérénité

- Assurer un développement harmonieux du village en permettant à de jeunes ménages de venir s'installer. Construire un urbanisme avec et pour les habitants, en tenant compte de leurs besoins, tout en préservant le caractère rural et naturel (prairie, forêts, agriculture) de notre petite commune de montagne.
- Poursuivre le plan climat et le plan de prévention des risques (phase de sensibilisation des habitants) : isolation, chauffage, déplacement, véhicules électriques, tri des ordures ménagères...

- Maîtriser le PLU (Plan Local de l'Urbanisme) : avec la création de la Métropole, la compétence urbanisme jusqu'alors communale pourrait être transférée.

Il s'agit de tout mettre en oeuvre pour, comme cela a été fait pour le SCOT (schéma d'orientation territoriale) de défendre au mieux les intérêts de Venon, et conserver la maîtrise de son urbanisme

- Poursuivre des aménagements de Sécurité sur les routes et les chemins : réduire la vitesse des voitures, création de zone 30, de cheminements piétons...

- Place du village : Après avis du service régional d'archéologie sur les bâtiments existants, l'élaboration d'un avant-projet prendra en compte la mise en valeur de l'église, avec en particulier la réfection des décors peints (déjà programmé), les conditions d'accueil du public et de travail à la mairie, la volonté de chacun de conserver une petite salle polyvalente, voir un logement et surtout le caractère exceptionnel de la vue sur la vallée de ce site panoramique

4ème Délégation, celle de Michelle VINCENT.

« La communication et l'animation, la culture »

Il s'agit du lien avec les associations, la vie culturelle et les échanges et la communication avec les habitants et leur participation à la vie communale

- rencontrer les habitants hameaux par hameaux,
- Les grands projets feront l'objet d'une campagne communication et de concertation.
- Développer les nouvelles technologies, par exemple obtenir une amélioration de signal Internet, du site Venon.fr, de la possibilité d'échanges, de réservations, ou de paiements en ligne...
- Tout en poursuivant le développement de la vie culturelle et festive traditionnelle, en soutenant les initiatives locales comme le Marché à la ferme, les repas de fêtes, les spectacles, les manifestations et activités permettant la rencontre, l'ouverture et les échanges.

C'est une Délégation très importante car elle permet de travailler avec les citoyens et les habitants, avec qui nous souhaitons partager ces engagements.

Par ailleurs, j'aurais également la latitude de créer, avec l'accord du Préfet, des postes de conseillers délégués », ce qui permettra, sur ma proposition, aux Conseillers municipaux qui souhaitent s'investir et qui ont des compétences, de participer à l'Exécutif communal.

Pour conclure, je souhaite que ce Conseil municipal travaille dans l'harmonie.

Cela veut dire que chacun, comme pour le précédent mandat tout en conservant ses différences et ses opinions, les mette loyalement au service de la construction et de l'action municipale pour les Venonais.

Comme il y a six ans je conclus ce propos avec la même idée :

« C'est grâce à la richesse de nos différences que nous vivons bien, ensemble, à Venon. »

Je vous remercie

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 11H15

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
Christophe CHAMPETIER		Anne GIBASZEK	
Joëlle CHEVALIER		Olivier HANSEN	
Danielle CLOCHEAU		Alain JAY	
Christophe FRANCHINI		Marc ODDON	
Michel FRETTI		Vincent RIETHMULLER	
Thierry GAUDE		Nicolas VACHER	
Françoise GERBIER		Michelle VINCENT	
Christelle VOUAILLAT			